

MONACO

Braconniers dans la réserve sous-marine : 3 000 F d'amende pour un loup de 7,100 kg

Avant de tremper leur fusil harpon dans les eaux territoriales de la Principauté de Monaco, les pêcheurs sous-marins sont vivement invités au respect de la réglementation en vigueur qui a valu quelques jours de garde à vue et une amende de 3 000 F à l'un d'entre eux reconnu coupable, hier matin, par le tribunal correctionnel de Monaco, d'avoir pêché un loup dans la zone interdite de la réserve sous-marine de Monte-Carlo.

Mauro Cavalero, 20 ans, pâtissier, demeurant à Turin, et l'un de ses amis se sont rendus en Principauté, mercredi, en fin de matinée, après avoir essayé, vainement, de pêcher dans la région d'Imperia, où ils étaient en vacances. A Monaco, il est vrai, l'eau était beaucoup moins agitée ce jour-là. En dépit de onze panneaux d'interdiction, rédigés en cinq langues et quarante-huit bouées signalant la réserve sous-marine, les deux pêcheurs se sont mis à l'eau à proximité d'une digue de la plage du Larvotto. Au même moment, un jeune garçon les prévenait de l'interdiction, mais c'était déjà trop tard ! Un loup femelle de 7,100 kg, long de 82 cm, et prêt à frayer, tombait sous un coup de harpon de Mauro Cavalero. Réalisant l'infraction qu'ils avaient commise, les deux pêcheurs pliaient armes et bagages après avoir caché le poisson dans leur sac, pour ensuite gagner leur voiture.

Ce fut sans compter avec les policiers de la Sûreté publique qui les ont interceptés au sortir de la plage. Agissant en qualité de président de l'association monégasque de protection de la nature, M. Eugène Debernardi a exprimé le « ras-le-bol » de tous ceux qui œuvrent en faveur de la réserve de Monaco et sont écœurés par les actes de braconnage perpétrés par des malveillants comme ce fut encore le cas l'été dernier, lorsque des professionnels sont venus « voler » des langoustes pour en faire le commerce. Il a réclamé au nom de son conseil d'administration, 5 000 F de dommages et intérêts pour préjudice moral et matériel.

Le représentant du ministère public a requis une lourde peine d'amende assortie d'un emprisonnement à l'encontre du jeune Italien dont les agissements ont porté atteinte à l'œuvre de protection de la nature entreprise à Monte-Carlo, selon l'idée de S.A.S. le prince Ranier III.

Disqualifiant la prévention de vol, étant donné que la réserve sous-marine du Larvotto est solidaire des eaux de la Méditerranée, le tribunal a seulement retenu l'infraction à la législation concernant l'interdiction de la pêche dans cette zone. Il a condamné Mauro Cavalero à 3 000 F d'amende et à 1 000 F de dommages et intérêts. Une peine qui, espère-t-on devrait dissuader les braconniers.

J.-Ch. PIERSON.

CANNES

Une hélice de six mètres pour étrenner

Une imposante hélice de six mètres de diamètre, découverte par 50 mètres de fond, gisant en rade de Cannes, au milieu de la zone de mouillage des paquebots : pour un groupe de plongeurs cannois, les étrennes de fin d'année sont de taille !

C'est à l'occasion d'une habituelle sortie sous-marine (M. André Galeotti localisa, à 1.200 mètres du vieux port, « trésor ». Le début d'une aventure qui allait pouvoir être menée bien grâce à l'intervention de la chambre de commerce et de services portuaires, aidant l'inventeur dans toutes ses démarches et mettant à sa disposition tout le matériel nécessaire.

Plus d'une quinzaine de jours d'une minutieuse préparation furent en effet indispensables avant que, hier, ne commence réellement l'opération de « renflouage ». Entamée à 7 h, la première phase s'acheva vers 13 h 30. Grâce à des treuils et des ballons gonflables destinés à soulager l'ensemble, l'hélice put d'abord être ramenée dans un secteur d'environ 15 mètres de profondeur, puis hissée sous un ponton flottant, qui regagna le vieux port. Une opération délicate, rendue possible avec l'intervention des plongeurs du port de Cannes et de diverses entreprises spécialisées.

Toujours engloutie dans l'eau, sous le ponton, cette hélice sera ramenée à la surface lundi matin. On saura peut-être alors si elle appartient au « Venezuela », paquebot qui s'échoua en rade de Cannes en mars 1963... il y a bientôt vingt ans. Mais ce n'est pour l'instant qu'une hypothèse parmi tant d'autres et qu'il faudra vérifier avant de se poser une autre question : que faire d'une pareille « trouvaille » ?

Philippe GUICHARD.